

Procès verbal de la fête civique et champêtre en l'honneur des victoires de la République envoyé par le conseil général de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès verbal de la fête civique et champêtre en l'honneur des victoires de la République envoyé par le conseil général de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 112-113;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21941_t1_0112_0000_13

Fichier pdf généré le 05/11/2020

mouvements de leurs cœurs que vous avez reconnus l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, c'est en pratiquant les vertus que vous l'honoré.

Vous avez prononcé l'extinction de la mendicité, et des distributions de secours vont être faites à domicile. Alors le pauvre ne rougira plus au pied de l'orgueilleux ou de l'égoïste, et l'humanité ne souffrira plus dans ses aziles.

Ces sans-culottes vous disent : citoyens législateurs, comptés sur notre surveillance; notre serment a été d'exécuter vos décrets, de maintenir la liberté, l'égalité, de vouloir la République une et indivisible, d'exterminer les tyrans et les traîtres, de dévoiler les trames des intrigants et des conspirateurs, d'anéantir le fanatisme; ce serment est gravé dans nos cœurs et ne périra qu'avec nous.

Continuez, mandataires du peuple, le salut de la patrie vous assure une gloire immortelle. Soyez bénis à jamais, inébranlables membres du comité de salut public ! Vive la République, vive la Montagne !

BERARD (*présid.*) et 14 autres signatures.

44

Le citoyen Labrosse, ex-vicaire de Donchery, département des Ardennes, rendu au travail utile de l'agriculture, qui satisfait à ses besoins, fait don à la patrie de la pension qu'elle lui avoit accordée.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

[*Le cⁿ Labrosse, ex-vicaire de Donchery, au présid. de la Conv.; Hannogne-sur-Bar (2), 14 therm. II] (3)*

Citoyen président,

Announce à la Convention nationale que, depuis 6 mois que j'ai troqué l'aspersoir contre le manche de la charue, j'ai appris à vivre du travail de mes mains et à ne plus être à charge à ma patrie. Je renonce donc à ma pension et je t'invite, citoyen président, à la faire verser sur mes braves frères d'armes dont je m'occupe de mon mieux à pourvoir aux subsistances. S. et F. !

LABROSSE.

45

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Dourdan, département de Seine-et-Oise, applaudissent aux travaux de

la Convention nationale, annoncent la célébration d'une fête en l'honneur des victoires de la République, à la suite de laquelle vingt citoyens de leur commune se sont fait inscrire pour défendre la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Dourdan, à la Conv.; Dourdan, 2 therm. II] (2)*

Législateurs,

Nous avons frémi de crainte et d'horreur à la nouvelle de l'attentat affreux entrepris et exécuté contre deux des plus fermes colonnes de notre liberté, Robespierre et Collot d'Herbois, mais le glaive de la loi a fait justice des auteurs et des complices de cet exécrable projet.

Continués vos glorieux travaux, écrasés, de la massue dont vous êtes armés, tous ceux qui oseront vous troubler et, du sommet de la sainte Montagne, lancés la foudre et purgés la terre des tyrans et des despotes qui l'ont trop longtemps souillée de leurs forfaits et de leurs crimes.

A la nouvelle des victoires éclatantes remportées par nos braves défenseurs sur les hordes de brigands couronnés, nous avons fait une fête vraiment intéressante. Nous vous en faisons passer le procès-verbal : vous y verrez, citoyens représentants, les sentiments de véritables républicains et bons sans-culottes. Vive la République !

DELIVRE (*off. mun.*), GUIGNARD (*maire*), THIROUNT (*off. mun.*), PATOUILLOT, CHARTIER, B. LEFORT, MUGUETTE (*notable*), GARIER (*off. mun.*), DANCROCHE fils, VAQUEREL, LAMBERT (*agent nat.*), P. CHOUSSU, COTTIN et une signature illisible.

Procès-verbal de la fête civique et champêtre célébrée le 18 mess. an II, en exécution de l'arrêté du conseil général de la commune de Dourdan en datte du même jour.

A 7 heures précises du soir, toutes les autorités constituées et la société populaire réunies à la maison commune partent pour se rendre au jardin national, précédées de la compagnie des jeunes canoniers, des tambours, d'une musique guerrière, entourées de leurs frères d'armes et suivies du peuple entier. Les cris répétés de vive la République, ne cessent de se faire entendre. Arrivées au sommet de la montagne, le maire rend compte au peuple des succès des armées de la République. A ces cris de joie qui partent d'âmes pures et dignes de la liberté, succède le silence profond qui annonce cette avidité de tout entendre, cet intérêt touchant du peuple quand il s'agit de la patrie, de sa gloire et de ses triomphes.

Ostende est à nous ! Vive la République, vivent nos braves défenseurs ! s'écrie-t-on simultanément, et le désir d'apprendre de nouvelles

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) Ci-devant Hannogne-Saint-Martin, district de Libreville.

(3) C 311, pl. 1235, p. 1. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^b).

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 313, pl. 1251, p. 50, 51. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^b).

victoires enchaîne un moment les élans de la joie du peuple. Il se contraint pour être plus promptement instruit, mais presque à chaque phrase il est forcé de s'abandonner aux transports qui l'animent au récit des actions héroïques des républicains français. Le récit terminé, un saint enthousiasme s'empare de tous les citoyens. Tous regrettent de n'être pas là, les vieillards, les mères pour être témoins des traits de courage et d'intrépidité de leurs enfans, les jeunes enfans pour se nourrir des exemples de leurs frères, les jeunes citoyens pour partager leurs dangers et leurs gloires. Un père, Le citoyen Regnard offre son fils à la patrie, il s'offre lui-même si la nation a besoin de lui. Tous les jeunes citoyens qui forment la compagnie des canoniers s'offrent également, vingt défenseurs sont acquis à la République, ils partent.

Un froid *Te Deum*, ce vieux chant d'église eût-il enfanté ces prodiges ? Ô Peuple, on t'éblouissait alors par un appareil puéril de cérémonies bizarres; la saciété, l'ennui étoient ton partage. On t'appeloit à des fêtes et on te détournait de leur objet par des discours abstraits et des idées mensongères. On craignoit de voir se développer le germe de ces vertus que l'on savoit être dans ton cœur. Aujourd'hui tu es l'âme de ces fêtes, on ne te retient plus dans une léthargique contemplation. C'est l'Être suprême qui te contemple, il sourit à cette douce réunion de citoyens paisibles qui le remercient de la protection éclatante qu'il accorde aux armes de la République. Il dit : voilà enfin un peuple digne de moi, il s'élève à la hauteur de ses destinées, il m'adresse directement son hommage, et cet hommage n'est plus corrompu par un intermédiaire impure qui n'étoit que fourbe et mensonge.

A ces actes de républicanisme ont succédé quelques couplets d'allégresse analogues à la fête.

Le maire et les autorités constituées et société populaire descendent de la montagne et, réunis aux citoyens et citoyennes, forment une chaîne immense, symbole de l'union, au son d'une musique guerrière et des acclamations et cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne, vivent nos braves défenseurs !

Cette fête vraiment champêtre et intéressante par sa simplicité et par l'union et l'intimité qui y ont régné, s'est terminée par des danses qui se sont prolongées fort avant dans la nuit.

Fait et arrêté le 19 messidor an II, du matin.

Pour copie conforme : GUIGNARD (*maire*),
ROYER (*pour le secrétaire*).

46

La société populaire de Conches (1) envoie les procès-verbaux de plusieurs fêtes célébrées dans cette commune.

Mention au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*La sté révolutionnaire régénérée des amis de la Montagne de Conches, aux c^{ns} représentants du peuple de la Conv. nat.; Conches, 2 therm. II*] (2)

Citoyens,

Nous vous envoyons cy-inclux les procès-verbaux des fêtes que nous avons célébrées, savoir : 1° le procès-verbal de la fête de Marat et Le Peletier; 2° le procès-verbal sur la destruction du fédéraliste (*sic*) dans le département de l'Eure; 3° celui en mémoire de la prise de la Bastille; 4° celui des victoires remportées par la République. S. et F. !

BAUCHÉ (*présid.*), COISNET (*secrét.*).

Extraits des registres des arrêtés de la société révolutionnaire et régénérée des amis de la Montagne de Conches. Procès-verbal de la fête de Marat et Le Peletier.

Du 10 messidor sur les 11 heures du matin, les mères des défenseurs de la patrie, les jeunes enfans de la petite Montagne, les vétérans, la société populaire, le comité de surveillance, la municipalité en écharpes, l'agent national et plusieurs citoyens administrateurs du district de Vernon, précédés de la musique, des tambours et du tableau des droits de l'homme, ayant chacun à leur tête une bannière respective, se sont mis en marche du temple de la raison pour se rendre à la ci-devant abbaye où était préparée une salle verte en forme de pavillon. Au milieu de cette salle, sur un autel couvert et tapissé de feuille de chêne, étaient placés en évidence les portraits de Marat et Le Peletier. Ils sont portés en triomphe, à la suite du buste de Brutus, par quatre femme sans-culotte. Au milieu d'elles marchait la républicaine Le Marchand avec un panier de 8 livres de salpêtre qu'elle avait extrait et travaillé de ses propres mains. Le cortège ainsi composé fait le tour de la commune et revient au temple, où, après plusieurs chansons et hymnes patriotiques, a été prononcé, aux applaudissements de l'assemblée, par le citoyen Lebrun, artiste à Paris et montagnard de Conches, un discours pathétique en l'honneur des martyrs de la liberté, Marat et Le Peletier. La fête s'est terminée par des danses et des chants d'allégresse.

Procès-verbal de la fête de la destruction du fédéraliste (sic) dans le département de l'Eure.

Du 25 messidor sur les 11 heures du matin, les autorités constituées et la société populaire, rengées dans l'ordre cy-dessus, précédées des instruments, d'un chœur des musiciennes et de la bannière de la société, ont parti du temple de la raison pour se rendre par le carfour de la section de la Montagne, cy-devant de Saint-Etienne, au lieu choisi dans le parc pour l'éléva-

(1) P.V., XLIII, 237.

(2) C 316, pl. 1267, p. 24, 25. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h).

(1) Eure.